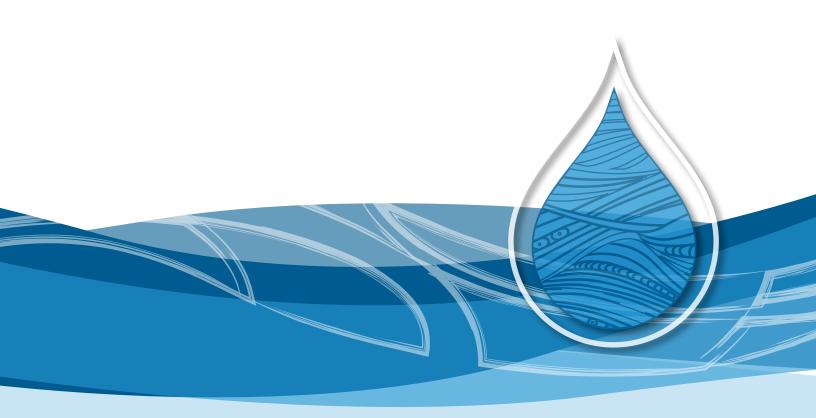


Plan d'action 2021-2025

de la Stratégie sur la gestion des eaux des TNO

Résumé en langage simple





Quel est l'objectif du plan d'action?

L'eau est au cœur des préoccupations des Ténois.

L'objectif des partenaires dans le domaine de l'eau consiste à assurer la propreté, la salubrité et l'abondance des eaux des Territoires du Nord-Ouest (TNO) pour toujours. Depuis plusieurs années, ces partenaires se réunissent pour échanger des idées et trouver des façons de protéger adéquatement les eaux ténoises. C'est en 2010, en collaboration avec les gouvernements fédéral et territorial, qu'ils ont mis au point la Stratégie sur la gestion des eaux des TNO intitulée *La voix du Nord, les eaux du Nord.* Les ambitions portées par cette Stratégie consistent à ce que « les ressources en eau des TNO restent propres, abondantes et productives en permanence ».

Les objectifs de la Stratégie consistent à s'assurer que :

- les eaux qui se déversent aux TNO, qui circulent à l'intérieur des TNO ou qui les traversent sont essentiellement inchangées sur le plan de la qualité, de la quantité et du débit;
- les Ténois ont accès en tout temps à de l'eau potable en quantité suffisante;
- les écosystèmes aquatiques sont en santé et présentent une grande biodiversité;
- les Ténois peuvent compter sur les ressources en eau pour soutenir leurs collectivités et leur économie;
- les Ténois s'impliquent dans la gestion des eaux et ont des connaissances dans ce domaine;
- tous ceux qui prennent des décisions relatives à la gestion des eaux collaborent pour transmettre de l'information.

Le Plan d'action 2021-2025 de la Stratégie sur la gestion des eaux des TNO est le troisième plan d'action produit par les partenaires du domaine de l'eau. Ce plan d'action établit les différentes façons dont ils peuvent collaborer pour protéger l'eau.

Les partenaires du domaine de l'eau comprennent tout organisme ou toute personne ayant un rôle à jouer dans la gestion de l'eau, soit tous les ordres de gouvernement (fédéral, territorial), les gouvernements et organismes autochtones, les collectivités, les organismes de réglementation, les organisations non gouvernementales, les industries et les établissements d'enseignement.

Comment le plan d'action a-t-il été élaboré?

Orientés par la Stratégie sur la gestion des eaux des TNO, le Comité directeur autochtone et le comité d'élaboration du plan d'action, les partenaires du domaine de l'eau ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration du plan d'action.

Les partenaires ont participé à plusieurs activités pour élaborer le plan d'action. Mentionnons :

- Une étude indépendante sur le travail réalisé grâce au plan d'action 2016 à 2020;
- Un sondage en ligne visant à déterminer quelles mesures devraient figurer dans le plan d'action 2021 à 2025;
- Un groupe de discussion virtuel pour aider à trouver des éléments de travail à ajouter au plan d'action 2021-2025;
- Un atelier virtuel sur la Stratégie sur la gestion des eaux des TNO réunissant des groupes de discussion pour en apprendre davantage sur les mesures que les partenaires souhaitent ajouter au plan d'action;
- Un examen de la version provisoire du plan d'action 2021 à 2025 avant d'en arriver à une version définitive.

Le public a également eu l'occasion de formuler des commentaires sur le plan d'action par l'entremise d'un sondage en ligne.

Le plan d'action sera revu tous les cinq ans afin de s'assurer que les mesures prescrites pour la protection des eaux ténoises sont mises en œuvre.

Qui fait partie du Comité directeur autochtone (CDA)?

Les membres du Comité directeur autochtone (CDA) sont désignés par les gouvernements et les organisations autochtones (GOA). Parmi les membres actuels du CDA, on trouve des représentants des Premières Nations Acho Dene Koe et du Dehcho, du Conseil tribal des Gwich'in, de la Société régionale inuvialuite, de la Première Nation Kátl'odeeche, de la Bande dénée de Nahanni Butte, de l'Alliance des Métis du Slave Nord, de la Nation des Métis des TNO, du Sahtu Secretariat Incorporated, de la Première Nation de Salt River, du gouvernement tłįchǫ, du gouvernement du territoire d'Akaitcho (à titre d'observateur) et du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du GTNO.

Qui fait partie du comité d'élaboration du plan d'action?

Le comité d'élaboration du plan d'action était composé de représentants du gouvernement territorial, de gouvernements et d'organisations autochtones, d'organismes de réglementation, d'organisations non gouvernementales et d'établissements d'enseignement.



Que contient le plan d'action?

Travailler ensembler

- Établir des partenariats et consolider ceux en vigueur.
- Communiquer et échanger avec le public pour l'informer sur les mesures mises en place pour protéger l'eau.
- Faire en sorte que les valeurs autochtones soient prises en compte.
- Soutenir les personnes qui souhaitent acquérir des connaissances sur l'eau et sur les façons de la protéger.
- Conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux et territoriaux au sujet des eaux qui traversent les frontières.

Connaître et prévoir

- Travailler avec les collectivités pour rassembler de l'information sur la qualité et la quantité des eaux (y compris des eaux souterraines).
- Utiliser les technologies pour en apprendre davantage sur la qualité et la quantité des eaux.
- En apprendre davantage au sujet des effets qu'ont le changement climatique et le développement sur l'eau.
- Gérer et stocker l'information d'une manière qui soit facile à comprendre par le public et les partenaires du domaine de l'eau.

Le plan d'action définit également les partenaires qui mettront en place les mesures proposées en gestion de l'eau, les partenaires qui appuieront les travaux, les échéances à respecter et les indicateurs permettant de mesurer l'avancement des initiatives.

Consommer de façon responsable

- Améliorer et partager l'information sur l'eau potable et les eaux usées.
- Enseigner aux gens les façons de protéger l'eau (y compris l'eau potable).
- Communiquer de l'information simple à comprendre au sujet du système de réglementation et des permis d'utilisation des eaux.

Faire le point

- Vérifier régulièrement l'état d'avancement des actions prévues et faire connaître les résultats des initiatives menées.
- Demander à des experts (autres que les partenaires du domaine de l'eau) de vérifier les progrès réalisés.

Où puis-je consulter la version intégrale du plan d'action 2021-2025?

En ligne, la version intégrale du plan d'action 2021 à 2025 se trouve au www.nwtwaterstewardship.ca/fr. Vous pouvez aussi demander une version papier au ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles en composant le 867-767-9234 ou en écrivant à l'adresse nwtwaterstrategy@gov.nt.ca.

